













TABLEAU DES GARANTIES

CAP ASSISTANCE

POLICE MULTIRISQUE NºIB2000392FRCA0 POLICE ANNULATION NºIB2000392FRCA1 (EN OPTION)

MULTIRISQUE CONTRAT EUROP ASSISTANCE IB2000392FRCA0

PRESTATIONS D'ASSISTANCE	MONTANTS TTC*/PERSONNE	
ASSISTANCE AUX PERSONNES EN CAS DE MALADIE OU BLESSURE		
Transport/Rapatriement	Frais réels	
Retour des membres de la famille assurés ou d'un accompagnant assuré, et des animaux domestiques	Billet retour	
Présence hospitalisation	Billet AR et 80 € / nuit (max 10 nuits)	
Accompagnement des enfants de moins de 18 ans	Billet AR ou hôtesse	
Poursuite du voyage	Frais de transport supplémentaires	
Chauffeur de remplacement	Billet aller ou chauffeur	
Prolongation de séjour	Hôtel 80€/nuit, max. 10 nuits + billet retour En cas de suspicion ou de Maladie avérée, en vue d'éviter un risque de propagation dans un contexte épidémique ou pandémique et sur décision des médecins d'Europ Assistance : durée étendue à 14 nuits et pour le Costa Rica pour un montant total maximal de 2 000 €.	
Retour anticipé en cas d'hospitalisation d'un proche, du remplaçant professionnel, de la personne en charge de la garde d'un enfant mineur et/ou majeur handicapé resté au domicile	Billet retour	

Remboursement complémentaire des frais médicaux et avance sur frais d'hospitalisation (étranger uniquement) Zone 1 : Europe et Israel, Maroc, Tunisie 100 000 € Zone 2 : Monde entier sauf zones 3 et 4 200 000 € Zone 3 : Monde entier y compris Japon, Australie, Nouvelle Zélande, Singapour, Hong Kong, Brésil,
médicaux et avance sur frais d'hospitalisation (étranger uniquement) Zone 1: Europe et Israel, Maroc, Tunisie Zone 2: Monde entier sauf zones 3 et 4 Zone 3: Monde entier y compris Japon, Australie, 300 000 \in
Zone 2: Monde entier sauf zones 3 et 4 200 000 € Zone 3: Monde entier y compris Japon, Australie, 300 000 €
Zone 3 : Monde entier y compris Japon, Australie, 300 000 €
Suisse, Chine, hors USA Canada
Zone 4 : Monde entier y compris USA Canada 1 000 000 €
Urgence dentaire 300 €

PRESTATIONS D'ASSISTANCE	MONTANTS TTC*/PERSONNE
ASSISTANCE EN CAS DE DÉCÈS	
Transport de corps	Frais réels
Frais de cercueil ou d'urne	2300€
Retour des membres de la famille	Billet retour
Retour anticipé en cas de décès d'un proche, du remplaçant professionnel, de la personne en charge de la garde d'un enfant mineur et/ou majeur handicapé resté au domicile	Billet retour
ASSISTANCE VOYAGE	
Avant le voyage	
Information Voyage	information
Pendant le voyage	
Conseils pédiatriques	Informations médicales par téléphone (du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00 - heure française)
Baby-sitter sur place	20 heures maximum
Avance de la caution pénale à l'étranger	15 000 €
Prise en charge des honoraires d'avocat à l'étranger	3 000 €
Assistance en cas de sinistre au domicile lors d'un voyage Retour anticipé Mesures conservatoires (en France uniquement) Hébergement (en France uniquement)	Billet retour 153 € max pour frais de déplacement/réfection 80 €/nuit (max 5 nuits)/personne
Retour anticipé en cas d'attentat	Billet retour
Retour anticipé en cas de catastrophe naturelle	Billet retour
Frais de recherche et de secours en mer et en montagne Recherche et secours en mer et en montagne Secours sur pistes balisées	4 500 €/pers et 23 000 €/événement 10 000 €
Envoi de médicaments	Frais d'envoi
Assistance en cas de vol, perte ou destruction des documents d'identité ou des moyens de paiement	Avance de fonds de 500 €
Assistance psychologique (en France uniquement)	3 entretiens
Après le voyage	
Assistance au retour au domicile après rapatriement	
Garde d'enfant malade au domicile de l'assuré	Billet AR d'un proche ou garde à domicile 20 h max (25 €/h)
Répétiteur scolaire : en cas de rapatriement et d'hos- pitalisation ou immobilisation au domicile pour une durée d'au moins 2 semaines d'un enfant bénéfi- ciaire de moins de 10 ans	A concurrence de 15 heures par semaine dans la limite d'un mois maximum
Aide-ménagère	10 heures (20 €/heure)
Confort hospitalier	Location de TV 75 € max
Garde d'animaux domestiques	Frais de garde 150 € max/sinistre

GARANTIES D'ASSURANCE	MONTANTS TTC*/PERSONNE	
BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS		
Vol, destruction totale ou partielle, perte pendant l'acheminement par une entreprise de transport	3 000 €	
Objets précieux : limités à 50% du montant de la garantie	1500€	
Frais de réfection des passeports, de la pièce d'identité ou de permis de conduire en cas de vol	150 €	
Indemnités pour retard de livraison des bagages > 24 heures	300€	
RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE À L'ÉTRANGER		
Plafond global de garantie :	4 500 000 €/événement	
dont dommages corporels et dommages immatériels consécutifs à des dommages corporels garantis	4 500 000 €/événement	
dont dommages matériels et dommages immatériels consécutifs à des dommages matériels garantis	300 000 €/événement	
INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE		
Capital Décès	10 000 €/personne	
Invalidité Permanente Totale	50 000 €/personne	
AVION MANQUÉ		
Avion manqué	80% du coût total du billet	
FRAIS D'INTERRUPTION DE SÉJOUR		
Remboursement des prestations de séjours (hors transport) non utilisées en cas de rapatriement médical ou de retour anticipé	Au prorata temporis avec un maximum de 7500 € max./personne et 35 000 € max./événement	
RETARD D'AVION		
Sur vol régulier aller et/ou retour : retard > 3 heures Sur vol charter aller : retard > 6 heures	Indemnité forfaitaire de 250 € / personne	
RETOUR IMPOSSIBLE		
Prise en charge sur justificatifs des frais d'hébergement, de repas et d'effets de première nécessité en cas de retour impossible au-delà de sa date de retour initialement prévue		
Plafond global de garantie	1000€	
Dont frais d'hébergement	80 € par nuitée et par personne avec un maximum de 3 nuits	

CHAPKA - CAP ASSISTANCE - Police Multirisque N°IB2000392FRCA0 - Police Annulation N°IB2000392FRCA1

4 jours maxi

VÉHICULE DE REMPLACEMENT

Accident, incendie, vol du véhicule de l'assuré Mise à disposition d'un véhicule de remplacement

ANNULATION EN OPTION CONTRAT EUROP ASSISTANCE IB2000392FRCA1

GARANTIES D'ASSURANCE	MONTANTS TTC*/PERSONNE
ANNULATION DE VOYAGE (EN OPTION)	
Frais d'annulation	Selon conditions du barème des frais d'annulation 8 000 € max./personne et 40 000 € max./événement
Décès/Hospitalisation	Franchise 20 €
Autre motif médical	Franchise de 10% avec un minimum de 35 € par personne
Annulation pour toutes causes justifiées	Franchise de 20% avec un min. de 50 € par personne

^{*} Taux applicable selon la législation en vigueur



agissant sous le nom commercial **Chapka Assurances**. **Siège social**

31-35 rue de la Fédération, 75717 Paris Cedex 15 t +33(0)1 47 83 10 10 aon.fr N° ORIAS 07 001 560 SAS au capital de 46 027 140 euros 414 572 248 RCS Paris N° de TVA intracommunautaire : FR 22 414 572 248

Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-7 et L.512-6 du Code des assurances